ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football

Question au Gouvernement n° 1948

Texte de la question

VIOLENCE DANS LES STADES

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine, pour le groupe Nouveau Centre.

M. François Rochebloine. Madame la secrétaire d'État chargée des sports, une succession d'événements graves ont affecté ces derniers mois et dernières semaines le déroulement de plusieurs matchs de football, certains ayant dû même être interrompus.

La violence avait, me semble-t-il, plutôt régressé ces dernières années, mais force est de constater qu'elle a repris de plus belle avec la saison actuelle, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des stades, et ce malgré tous les efforts déployés par les dirigeants des clubs et de la Ligue nationale de football ainsi que par les pouvoirs publics.

Les violences qui ont suivi le derby de la Côte d'Azur entre Nice et Monaco, samedi dernier, sont absolument inacceptables. Après le coup de sifflet final, ce ne sont pas moins de deux cents énergumènes qui ont envahi la pelouse du stade Louis II, s'en prenant violemment aux forces de l'ordre et tentant de s'approcher des supporters adverses. C'est clair : ces individus n'ont rien à faire dans les stades.

Le groupe du Nouveau Centre demande l'application stricte de la loi de 2006 qui permet aux pouvoirs publics de prendre des mesures préventives, comme cela se fait en Angleterre depuis déjà une dizaine d'années.

Chacun s'accorde à dire que la violence doit être bannie des stades et du sport en général. Le sport est porteur de valeurs positives, notamment pour la jeunesse. Aussi de telles dérives sont-elles tout à fait inacceptables.

Nous ne pouvons pas en rester à ce triste constat. Tous les acteurs concernés doivent agir de concert, et c'est dans ce cadre que nous attendons la fermeté requise à l'égard des fauteurs de troubles.

Nous avons pu noter, madame la secrétaire d'État, votre demande de dissolution des groupes de supporters en cause. Nous appuyons cette décision. La violence n'a pas sa place dans les enceintes sportives. Il faut permettre aux vrais supporters de se rendre au stade en toute sérénité, en famille, et ainsi protéger le sport.

Pourriez-vous par ailleurs nous indiquer les conclusions que vous inspire le congrès national des associations de supporters, organisé à votre initiative la semaine dernière au Stade de France ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des sports.

Mme Rama Yade, *secrétaire d'État chargée des sports.* Monsieur le député, ce week-end, l'image du football et de tous ceux qui aiment cette discipline a été une nouvelle fois défigurée. Ce ne sont pas des supporteurs qui ont provoqué les violences et dégradations au stade Louis II de Monaco ; ce sont tout simplement des délinquants.

Lutter contre ce fléau est une nécessité. C'est la raison pour laquelle, depuis le début, je travaille en étroite coordination avec mes collègues de l'intérieur et de la justice. À la répression la plus ferme - je salue à cet égard la création par le ministre de l'intérieur de la division nationale de lutte contre le hooliganisme - j'ai choisi d'associer la voie du dialogue.

C'est d'une répression ciblée dont nous avons besoin. Pour cela, nous devons savoir agir avec ceux qui sont respectueux de la loi. Tel a été l'esprit du premier congrès des associations nationales de supporteurs qui s'est en effet tenu jeudi dernier au Stade de France et dont l'objectif était de réunir autour d'une même table, dans de mêmes groupes de travail, les instances du football, les associations de supporteurs et les pouvoirs publics.

Toutes ces personnes ont clairement montré qu'il était possible d'établir un pacte de responsabilité entre ces différents acteurs.
Notre réponse aux événements de samedi sera très ferme. Toutes les mesures seront prises pour que ces excités au comportement inacceptable soient sévèrement sanctionnés dès que nous aurons reçu les résultats des enquêtes en cours.
Vous avez raison de souligner la nécessité d'appliquer la loi de 2006 de façon stricte et rigoureuse. Je peux vous assurer qu'avec Brice Hortefeux et Michèle Alliot-Marie, nous partageons la même fermeté.
Néanmoins il y n'a pas que le Gouvernement qui doive agir. Les instances du football doivent aussi appliquer leurs propres règles de diligence et de fermeté. C'est dans un effort de concertation que nous parviendrons à endiguer ces phénomènes de violence. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UMP et NC.)*

Données clés

Auteur : M. François Rochebloine
Circonscription : Loire (3e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1948
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 février 2010
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 2010